

le Main et le remonta jusqu'à l'abbaye de Seligenstadt où des chars, envoyés par l'abbé Jean-Bernard, étaient venus l'attendre.

Il y avait près d'un an que le roi de Danemark avait été battu par Tilly à Lutter (27 août 1626). Les catholiques l'avaient emporté sur les protestants ; et les Espagnols, alliés de l'empereur, occupaient une partie des pays du Rhin. Le légat avait été escorté, pendant la première partie de son voyage, par des soldats espagnols et il en vit encore une garnison à Gelnhausen qu'il traversa pour se rendre de Seligenstadt à Fulda.

Arrivé à la frontière, il trouva le prince-abbé, qui était venu à sa rencontre, et qui le conduisit d'abord dans son château de Neuhoef (2 juillet). Ce fut de là que le nonce fit connaître sa visite par une circulaire.

Le 4 juillet suivant, il arriva à Fulda, et il y fut solennellement reçu à l'église de l'abbaye. Le prince-abbé célébra lui-même la grand'messe. Les religieux se réunirent ensuite dans une des salles du chapitre, et le légat, après avoir fait connaître les pouvoirs qu'il tenait du Pape, leur adressa un discours qui fit une vive impression, et auquel le doyen Melching répondit par quelques paroles de bienvenue. Le légat dîna ensuite avec les prieurs et les autres dignitaires ; tous, par respect pour lui, restèrent la tête découverte. Les jours suivants, il dîna seul. Ces détails et ceux qui suivent nous font connaître ce qu'était une visite d'abbaye au dix-septième siècle.

Dès le lendemain, Carafa commença par inspecter, dans l'église de l'abbaye, le tabernacle, les vases sacrés, les ornements et les reliques des saints. Il interrogea ensuite séparément tous les religieux, consacrant à cet office plusieurs heures par jour, le matin, de sept à onze, et le soir, de trois à sept ; il disait la messe à onze heures et dînait ensuite. Le temps qui lui restait de libre, il l'employait à visiter, aux environs, les prieurés qui entouraient l'abbaye comme des forts avancés qui défendent une citadelle.

La visite dura quatre semaines. Lorsqu'elle eut été achevée, le légat prépara les décrets dont il avait reconnu l'utilité ; mais avant de les promulguer, il les communiqua au prince-abbé et aux religieux, en les priant de lui faire les observations que leur examen pourrait leur suggérer. Ils furent approuvés ; toutefois le doyen,